

Paris, le 05 avril 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stratégie Bien-être animal : après les discours, place aux actes

Le ministre de l'Agriculture a présenté ce jour [son plan d'action](#) en faveur du bien-être animal pour la période 2016-2020 : [20 mesures](#) destinées à améliorer la condition des animaux doivent progressivement entrer en vigueur dans le cadre de cette stratégie quinquennale.

Ce sont toutefois de grands axes qui ont été présentés, issus des réflexions menées par le comité d'experts « Bien-être animal » du CNOPSAV, qui s'est réuni en 6 groupes de travail lors du premier trimestre 2016.

Il reste désormais à poursuivre ces travaux afin que des mesures concrètes voient le jour. Parmi celles-ci, le ministre a donné la priorité à l'amélioration des règles de protection animale en abattoirs. Actualité oblige...

Le ministre a ainsi annoncé la généralisation des « responsables protection animale » (RPA) dans tous les abattoirs, avec un statut de salarié protégé. La future « Loi Sapin 2 », débattue durant l'été prochain, sera amendée en ce sens. Toute constatation de maltraitance et de mauvaises pratiques devra être signalée sans délai par ce RPA aux services vétérinaires et à la direction de l'abattoir. Des mesures correctives devront être prises pour mettre fin aux situations de souffrance animale. A défaut des sanctions pénales seront encourues. Il est prévu de correctionnaliser ces sanctions qui, pour l'heure, ne relèvent majoritairement que du domaine contraventionnel (simples amendes).

Toutefois, le Directeur général de l'Alimentation a reconnu que 500 recrutements étaient nécessaires pour permettre une inspection permanente du poste d'abattage, mesure demandée unanimement par les [ONG de protection animale](#) et les [fédérations professionnelles](#). Mais le ministre a reconnu ne pas disposer des moyens budgétaires (évalués à 20 millions d'euros par an) pour assurer une telle inspection continue.

Il a en revanche accueilli favorablement la proposition de l'OABA de faire régulièrement visiter l'ensemble des abattoirs par les délégués de notre association, selon une convention qui reste à définir et qui devra faire consensus.

L'OABA ne peut que saluer l'ambition ministérielle et est prête à participer efficacement avec les services de l'Etat et l'ensemble des organisations professionnelles pour faire avancer la cause animale dans notre pays.

Espérons que cette ambition, a priori partagée par tous les acteurs, se maintiendra durant les 5 années à venir.